



**SNUipp**

Syndicat National Unitaire des  
Instituteurs, Professeurs des  
écoles et Pegc

# École 24



**FSU**

Fédération  
Syndicale  
Unitaire

Le bulletin de la section départementale du  
**SNUipp-FSU Dordogne**

BULLETIN n°3 – 3ème trimestre 2020 - septembre - SNUipp-FSU24



**MARSAC PPDC**

# P4

LA POSTE  
DISPENSE DE TIMBRAGE

Déposé le 9 septembre 2020



## Édito

Depuis le 13 mars dernier, notre société a connu un séisme inédit engendrant nombre de drames humains, économiques et sociaux. L'école, les élèves, les familles et les personnels n'ont pas été épargnés par cette épreuve. Chacune, chacun, a fait face pour l'affronter.

Si l'année scolaire dernière s'est bien arrêtée le 13 mars avec une reprise en mai qui n'était pas vraiment l'école, la rentrée que nous vivons n'est pas ordinaire. La population est marquée par cette pandémie et le tribut payé est lourd à tous les niveaux.

(suite en page 2)

pages	SOMMAIRE
1	✧ Une
2	✧ Edito
3	✧ Une rentrée pas comme les autres ✧ « Virus de classe »
4	✧ PIAL et AESH ➢ PIAL, où en est-on ? ➢ AESH en attente d'un statut ➢ Coordonnées de gestion AESH
5	✧ Spécial ATSEM et ATT
6	✧ Numérique ➢ Une expérience révélatrice ➢ Ce ne doit pas être un marché
7	✧ Formation continue et spécialisée ✧ Rased et Psy EN
8	✧ Évaluations ✧ Des moyens pour réussir ✧ Direction d'école
9	✧ Gestion des personnels ✧ Se syndiquer est important
10	✧ Organigramme de la section
11	✧ Bulletin de syndicalisation
12	✧ Agenda * Ris * A retenir



F.S.U.

ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN

Le ministre Blanquer affiche une satisfaction affligeante, se déchargeant une fois de plus sur les acteurs de terrain, tout en poursuivant la même politique destructrice des services publics. Saupoudrage et affichage avec quelques primes par-ci, quelques fausses promesses par-là et toujours moins que rien pour les plus précaires d'entre nous, les AESH.... Ne soyons pas dupes des 400 millions affichés pour la revalorisation des carrières. Cette somme ramenée au nombre d'enseignants est bien insignifiante, notamment en comparaison des dizaines de milliards d'euros de cadeaux fiscaux et réductions de charges donnés aux grandes entreprises du CAC 40 notamment.

Pour notre profession, les conditions de travail, la formation, le recrutement et les rémunérations, sont au centre du débat. Le métier n'attire pas ou n'attire plus, les raisons en sont connues. L'épuisement moral, physique et la souffrance au travail sont réels. Notre administration n'en prend pas la mesure. Politique du chiffre, de la rentabilité de l'évaluation à tout-va, et auto-satisfaction, tel est leur credo. Le dialogue social est réduit à néant, les organisations syndicales et en particulier la FSU sont méprisées et dénigrées. Avec la disparition des commissions paritaires pour les opérations de mobilité (mouvement, permutations...) et des opérations de promotion, l'opacité est devenue la règle du ministère jusque dans les DSDEN. Ils sont contents les ministres, recteurs, DASEN en croyant nous avoir exclu du jeu... Ils se trompent ! Non seulement, ils font porter sur les personnels administratifs une charge de travail considérable mais, quand ça craque chez les collègues, c'est vers nous que ces derniers se tournent, car la confiance, elle, ne s'inscrit pas dans la loi.

Touchés par la catastrophe sanitaire, humaine, sociale et économique, nous le sommes toutes et tous ou l'avons été ou le serons. Si ce n'est pas nous -même, ce sont nos parents, nos enfants, nos amis, nos voisins ! Les semaines et les mois à venir s'annoncent des plus sombres sur le front social. Les réformes néfastes ne sont pas enterrées et vont resurgir bien vite : retraites, assurance chômage...

Plutôt que le repli sur soi, l'isolement, le chacun pour soi, nous avons la solution du faire ensemble, du collectif, pour être plus forts, plus unis et pour partager. Ce sont les valeurs que nous avons toujours portées au SNUipp-FSU et que nous continuerons de porter pour vous et avec vous, pour tous. Nous ne sommes pas un syndicat qui « s'occupe de moi » mais qui s'occupe de tous pour que chacun s'y retrouve lui aussi...

Tout au long de l'année, nous viendrons à votre rencontre, dans les écoles, dans les RIS, à votre demande aussi. Participer au collectif et construire ensemble, c'est aussi nous rejoindre en se syndiquant dès le début d'année scolaire. Partager des idées, participer au débat, dans ce qui nous rassemble, et surtout forts de nos différences.

***Nous vous souhaitons à toutes et à tous une bonne rentrée pour vous et pour vos proches.***

***Alain Chabrillangeas  
co-secrétaire du SNUipp-FSU24***



*Nous défendons tous les collègues. Le temps et les moyens mis à notre disposition pour fonctionner et pouvoir répondre à toutes les sollicitations sont directement liés au nombre de syndiqué-es et à leurs cotisations, c'est une garantie d'indépendance. Soyons plus forts ensemble... Syndiquez vous !*

***Bulletin de syndicalisation en page 11***

## Une rentrée pas comme les autres



La crise sanitaire a mis l'école entre parenthèses de mars à juin, mais également déstabilisé la rentrée de septembre. La circulaire de rentrée, sortie après les départs en vacances, est conforme aux années précédentes et nie la réalité de la situation.

### **Moins de préparation et des ruptures marquées**

En maternelle, la primo-rentrée des PS promet d'être plus difficile, alors que les entretiens avec des familles découvrant l'école, les visites de locaux, le partenariat avec les crèches n'ont pu se dérouler comme prévu. Les discontinuités GS/CP et CM2/6e seront plus marquées, sans temps suffisant pour le travail de liaison. Dans ces conditions, les élèves des classes populaires privés d'école risquent de pâtir davantage encore de l'interruption prolongée de la relation pédagogique.

### **Des organisations fragilisées**

Les affectations trop tardives des personnels ajoutent de la confusion. En fin d'année, des équipes ont souvent été incomplètes pour préparer la rentrée, répartir les classes, organiser les services partagés, etc. Souvent également, les effectifs ne sont pas stabilisés. En maternelle, l'incertitude domine la mise en œuvre des GS à 24, face au manque de postes.

### **Quelles priorités pédagogiques ?**

Alors que la circulaire du « Plan de continuité pédagogique » est sortie le 17 juillet, on peut s'interroger sur sa mise en œuvre concrète dans les écoles. En cas de circulation active du virus, les équipes devront avoir le temps de se préparer aux différentes hypothèses. Or le ministère continue sa politique hors sol et envisage une rentrée « ordinaire » avec seulement un jour de pré-rentrée. Le SNUipp-FSU a demandé en CTM et en CHSCTM à décaler de deux jours la rentrée des élèves pour permettre aux équipes de se préparer aux différents scénarii.

La circulaire de rentrée reste conforme à la politique de ce ministère : évaluations standardisées, individualisation à tout crin, priorité aux fondamentaux, pressions sur les pratiques à travers le « plan français ». Or, pour réduire les inégalités scolaires renforcées par le confinement, les priorités devraient être ailleurs : patiente remise en confiance des élèves, restauration des collectifs apprenants, aménagement des programmes au sein des cycles, mais aussi des moyens consolidés et du temps pour des équipes pédagogiques à la professionnalité respectée et valorisée.

## Une maladie inégalitaire : un « virus de classe »

Si elle a concerné l'ensemble de la population, la crise sanitaire ne nous a pas affecté-es de manière identique.

Celles et ceux qui se sont retiré-es dans leur résidence secondaire ou qui ont pu profiter d'un espace vital suffisant, voire d'un jardin, ont traversé l'épreuve du confinement plus facilement que les populations en situation de pauvreté.

Quand une famille avec plusieurs enfants vit dans un logement exigu voire insalubre, ou à l'hôtel (4 millions de mal logé-es en France en 2020), le quotidien peut vite se transformer en enfer.

Ainsi, les violences intra-familiales ont considérablement augmenté pendant cette période.

En outre, les populations vulnérables, plus souvent atteintes de pathologies liées à la pauvreté (maladies cardio-vasculaires, diabète, obésité), ont été plus exposées aux formes extrêmes de la Covid-19. Le taux de surmortalité de la Seine-Saint-Denis (130% en mars et avril), le département le plus pauvre de métropole, en est la triste illustration.



La crise sanitaire a mis en lumière les inégalités sociales, sanitaires, éducatives, alimentaires, numériques dans les quartiers populaires. Des familles entières ont souffert de la faim, privées d'aide alimentaire, les cantines étant fermées. L'accès aux soins et aux aides sociales s'est trouvé encore plus compliqué qu'à l'accoutumée par la fermeture des bureaux. Les salarié-es les plus précaires sont aussi celles et ceux qui ont été surexposé-es au virus puisqu'ils et elles ont continué à travailler (sans protection au mois de mars) : caissières, livreurs, agent-es d'entretien, aides-soignant-es, chauffeurs de bus, éboueurs...

Ce sont les plus vulnérables d'entre nous et pourtant les plus essentiel-les. qui ont payé le plus lourd tribut au virus.

Pour le SNUipp-FSU, c'est insupportable. Le « jour d'après » ne doit pas être un retour à l'anormal mais l'opportunité de construire une société juste.

## Pôle Inclusif d'Accompagnement Localisé : où en est-on ?

De l'expérimentation en 2019, à leur mise en œuvre quasi généralisée en 2020, la philosophie est la même : « le focus de la compensation est déplacé vers celui de l'organisation » \*. L'objectif est clair, l'ADN du PIAL est dans l'organisation des ressources humaines au détriment de la compensation du handicap de chaque élève. Si le PIAL a pu éclaircir quelques situations de gestion de ressources humaines, le constat dans l'ensemble est largement négatif. Nous assistons à une quasi-disparition de l'accompagnement individuel, à une réduction du nombre de postes dans certains PIAL, à une interchangeabilité des accompagnant-es sans connaissance des enfants, de leur difficulté et de leur handicap. Pendant la période de confinement et de retour du confinement, certains AESH ont même été utilisés à des tâches administratives et ont été obligés de venir sur site pour faire acte de présence. A aucun moment, l'encadrement n'a aidé les AESH dans leur mission d'accompagnement à distance, par une réflexion, une formation ou des outils à élaborer. Le PIAL ne répond pas à l'objectif premier : l'accompagnement humain, qui doit avant tout travailler à la compensation du handicap de l'enfant, dans le cadre d'un Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS).

Pour le SNUipp-FSU, les PIAL ne doivent pas étendre la mission d'accompagnement individuel à une aide pour la classe ou pour l'établissement et ne doivent pas remettre en cause la liberté pédagogique de l'enseignant. Le SNUipp-FSU demande l'abandon des PIAL qui sont en premier lieu une gestion de la pénurie renvoyée au niveau local. Les PIAL ne doivent pas remettre en cause la qualité de l'accompagnement des élèves et la qualité de travail des AESH.

## Les AESH toujours en attente d'un statut

Les espoirs placés dans l'installation, en février, d'un comité consultatif national des AESH, censé avancer sur l'amélioration des conditions de travail des accompagnant-es des élèves en situation de handicap, auront vite été déçus. Un guide national à l'attention des AESH a bien été finalisé, la mission d'AESH référent a certes été cadrée, mais les travaux portant sur le temps de travail et les rémunérations ont vite été arrêtés faute d'engagements et d'arbitrages du ministère visant à améliorer rapidement l'emploi des AESH. Parler des salaires est une chose, s'engager sur le budget nécessaire pour mettre fin à la précarité en est une autre.

Pourtant, plus de 100 000 AESH interviennent dans les écoles et les établissements et assurent une mission de service public absolument nécessaire auprès des élèves en situation de handicap. Ils et elles constituent une part non négligeable d'agent-es sous contrat pour lesquels l'État doit rapidement engager une reconnaissance statutaire.

Aujourd'hui leur présence est indispensable au bon fonctionnement de l'École. Il est plus que jamais nécessaire de gagner un statut et un véritable métier pour les AESH, comme le portent le SNUipp-FSU et la FSU. L'intersyndicale nationale a rapidement réagi sur le mépris du ministère. En l'absence d'amélioration de la situation des AESH à la rentrée 2020, elle se retrouvera dès septembre pour envisager de façon unitaire les suites à donner à l'action. Les AESH méritent un autre traitement !

## PIAL et AESH en Dordogne

### AESH de Dordogne gérés par la DSDEN24

- Gestion des dotations et des autorisations d'emploi, relations avec les recruteurs et les employeurs
  - Mme Marie-Annick Bony : 05 53 02 84 70 - marie-annick.bony@ac-bordeaux.fr
- Gestionnaire des contrats des personnels AESH
  - Mme Christine Hautier : 05 53 02 84 94 - christine.hautier@ac-bordeaux.fr
  - Mme Virginie Hermange : 05 53 02 84 55 – virginie.hautier@ac-bordeaux.fr

### AESH de Dordogne gérés par le Lycée de Montesquieu (Service Académique Mutualisé)

- Fabienne De Coataudon : 05.57.87.41.85
- sam.aesh24@ac-bordeaux.fr

### Service départemental de l'école inclusive

- Coordinatrice des AESH
  - Orlane Shaub : 05 53 02 84 36
  - Pauline Jourdain : 05 53 02 84 98

Coordinatrice des référents MDPH

- Aurélie Rives : 05 53 02 84 27



# ATSEM – ATT... SPÉCIAL RENTRÉE

Les ATSEM et les ATT s'appêtent à vivre une rentrée compliquée par les dispositions prises contre le Covid19. Le SNUTER-FSU 24 est là pour apporter son soutien et son expertise à tous les agents territoriaux qui concourent au fonctionnement de l'Éducation nationale dans des conditions difficiles.

Sous une double contrainte et une double hiérarchie (EN + Mairie) les ATSEM et ATT ont des droits, mais aussi des obligations. Cependant, de trop nombreuses collectivités oublient facilement ces droits pour ne se focaliser que sur les obligations des agents, qu'ils enrichissent souvent de travaux non statutaires, d'autant plus en cette période.

Nous, au SNUTER-FSU-24, défendons les droits des ATSEM et des ATT en nous appuyant sur le réseau extrêmement dense et vivant des professeurs du premier degré, syndiqués.es au SNUipp-FSU-24 syndicat majoritaire aux dernières élections professionnelles de 2018.

Une de vos premières préoccupations est de savoir à tout moment, en toute circonstance, dans quelle position vous êtes : soit au travail, soit en RTT, soit en congés.

Pas d'autre position possible !

Nombre de collectivités imposent les dates des congés payés à leurs agents sans même les consulter voire sans les en informer. Et cette manière de faire est parfaitement illégale. En déposant les congés, les agents peuvent bénéficier de deux jours supplémentaires pour congés fractionnés.

La collectivité doit vous remettre un planning annuel où figurent vos positions, tenant compte des congés annuels que vous avez préalablement déposés.

Telle est la loi.

Autre point important : de nombreuses ATSEM nous demandent si elles sont tenues de faire des heures de ménage.

La réponse est oui, mais uniquement si ces heures sont consacrées aux travaux de nettoyage des classes de maternelles ! Il est faux de croire certains maires qui demandent, à tort, à des ATSEM de venir faire le ménage à la mairie ou encore d'entretenir le cimetière !


Les ATT faisant fonction d'ATSEM n'ont pas les mêmes droits au sujet du ménage. En effet, une ATT peut être obligée d'aller entretenir le cimetière puisque son statut n'est pas le même que celui d'une ATSEM.


Voilà quelques exemples d'aide que nous pouvons vous apporter : mieux connaître vos droits !

Un problème ? Besoin d'aide ? Le SNUTER-FSU-24, c'est :

- Une permanence téléphonique : 06 83 82 64 28 tous les jours de 9h30 à 12h30 et de 14h30 à 17h30
- Des permanences à la Bourse du Travail : lundi et mercredi de 14h à 18h et vendredi toute la journée.

**Et toute l'actualité de la Territoriale sur internet :**

 [www.snuterfsu-na.fr](http://www.snuterfsu-na.fr)

 /snuterna

 @snuterna





## Numérique à l'école : une expérience révélatrice !

La période du confinement et la nécessité de garder un lien avec les élèves et leur famille, de tenter une continuité scolaire a mis en débat la question du numérique à l'école. Si cet outil a permis aux enseignant.es de travailler autrement, des questionnements, des problématiques et des limites ont émergé, notamment liés au creusement des inégalités.

L'école est bien le lieu de la socialisation et des interactions qui permettent à chacun-e d'avancer dans une dynamique collective. Pour le sociologue Bernard Lahire, le problème qui a surgi pendant le confinement est l'accentuation des inégalités de départ, avec le repli sur la sphère familiale et domestique, notamment pour les enfants des familles socialement défavorisées qui ne possèdent pas les codes de l'école ; alors même que les familles s'investissent dans le travail à la maison de leurs enfants, les malentendus sur ce qui permet de réussir sont renforcés. Les enfants ont besoin d'un adulte pédagogue qui encadre leurs apprentissages.

Par ailleurs, le numérique ne doit pas renforcer l'individualisation des apprentissages, évolution souhaitée par le ministre. S'il est utilisé comme un outil commun, avec un projet collectif, il peut être source d'ouverture et de partage.

Mais il ne s'agit pas, ici, de croire ou de faire croire que le numérique pourra solutionner des difficultés récurrentes. Que l'on soit en distanciel ou en présentiel, le numérique ne peut être qu'un outil comme tout autre outil pédagogique mis à disposition des enseignant.es et des élèves.

Il faudra porter cette conviction lors des états généraux du numérique que tiendra le ministère en novembre pour lesquels il a d'ailleurs mis en place un espace de contributions citoyennes :

[https://interview.eloquant.cloud/elcs\\_z1/itw/answer/s/EkSFFmfJ7j/k/EGN](https://interview.eloquant.cloud/elcs_z1/itw/answer/s/EkSFFmfJ7j/k/EGN)



Les enseignant.es, par leur pratique durant la période de confinement et l'utilisation des outils numériques, doivent pouvoir s'emparer de cette possibilité de s'exprimer, pour tirer le bilan de cette période, dans l'éventualité d'une nouvelle période de confinement, mais aussi au-delà pour définir ce qu'ils attendent du numérique dans le cadre des pratiques de classe ordinaires.

Les besoins sont importants : il y a nécessité de former les enseignant.es afin que cet usage serve à la réussite de toutes les élèves, mais il y a aussi nécessité de disposer de ressources et de matériel adéquats. Le SNUipp-FSU, avec la FSU, s'est par ailleurs engagé dans une réflexion sur la définition d'une politique publique du numérique éducatif.

## L'éducation numérique ne doit pas être un marché



*Si c'est gratuit,  
C'est vous le produit !*

La fermeture des écoles au printemps a conduit chacun-e d'entre nous à inventer dans l'urgence la continuité scolaire à distance. Très vite nous avons constaté ses effets négatifs sur les inégalités scolaires, accentuant encore ségrégation et exclusion.

Pour autant, ordinateurs et outils numériques, parce qu'ils sont devenus incontournables dans la société d'aujourd'hui, ont toute leur place à l'école. A condition d'interroger leur rôle dans la pédagogie et de refuser la pensée magique qui les instituerait en solution miracle à tous les maux.

Éviter cette dérive impose de réfléchir à quelques questions :

- Quel est le rôle de l'école dans la société ?
- Quelles pédagogies pour une éducation égalitaire et émancipatrice ?
- Quelle place pour le numérique ?
- Dans quel but ?

Les nouvelles technologies ne sont pas neutres : quand les enseignant.es pensent pédagogie et apprendre à vivre ensemble pour faire société, d'autres brassent des millions et rêvent de gains colossaux. Car l'éducation est un marché et celui du numérique éducatif est en plein essor.

La marchandisation de l'éducation, échappant à tout débat démocratique, transforme celle-ci en un bien de consommation comme les autres et conduit les politiques scolaires à organiser toujours plus la concurrence.

Le SNUipp-FSU combat cette vision libérale de l'école et œuvrera à la construction d'un service public du numérique scolaire, ouvert à toutes et tous, où l'acquisition des savoirs permettra aux enfants d'aujourd'hui de devenir des citoyen.nes éclairé.es en prise sur le monde.

**Formation continue :  
après le plan maths, le plan français.**

Le guide Plan français s'inscrit dans le prolongement de la note ministérielle du 5 mars « Transformer dès la rentrée 2020 la Formation Continue des professeurs des écoles en français et en mathématiques ». Il est annoncé que ce guide s'appuie sur les résultats des évaluations internationales (PIRLS) et nationales (CP et CE1). Il propose de « faire évoluer l'enseignement du français » en s'inspirant des solutions expérimentées dans d'autres pays de l'OCDE. Il propose une nouvelle modalité de formation déjà utilisée avec le plan Villani-Torossian : la formation par « constellations ». Des groupes d'enseignant-es travaillent sur un objet de formation et répondent entre pairs et avec l'un-e CPC à la problématique choisie. La formation continue est basée sur un plan pluriannuel de 6 ans. Chaque enseignant-e doit bénéficier tous les 6 ans d'une formation de 5 jours et animés par un-e CPC référent-e, ainsi qu'un recentrage des 18h d'animation pédagogique sur le français et les mathématiques.

Évaluations standardisées, guides et repères seront utilisés dans la construction des progressions. Ce plan français transforme effectivement la formation continue. Des séquences d'observation dans chacune des classes pourront être imposées et on peut craindre un risque de contrôle renforcé des pratiques. Les enseignant-es seront invité-es à mettre en œuvre les outils du conseil scientifique, donc à exécuter, et non à concevoir. La formation continue doit partir des besoins des enseignant-es et non pas être imposée sinon elle risque fortement d'être improductive et inefficace.

Par ailleurs, ce plan impactera fortement la charge de travail des conseillers pédagogiques, il n'est pas prévu qu'elles soient libérées notamment des tâches administratives qui pèsent lourdement sur leur quotidien.

Dans une lettre ouverte adressée au ministre en avril le SE-UNSA, le SGEN-CFDT, le SNUipp-FSU et l'ANCP-AF demandent que ces plans soient abandonnés, et que la priorité soit donnée à l'accompagnement des équipes d'école pour construire la rentrée et mettre en œuvre une réflexion et un travail basés sur les cycles. La formation continue doit avant tout s'adosser aux demandes des enseignant-es, comme le prévoit le dernier schéma directeur de la formation continue.

**La formation spécialisée  
une nouvelle fois en danger**

Le MEN ne compensera pas les annulations de stages MIN (modules d'initiative nationale) liées à la crise sanitaire. Bien au contraire, ce sont 10% de places en moins cette année qui seront offertes aux collègues ayant obtenu leur CAPPEI ou consacrées à la formation continue des enseignant-es spécialisé-es.

Par ailleurs, le chantier annoncé de modification du CAPPEI réduirait le temps de formation de 25% en supprimant l'accès de droit aux stages MIN (100H) et surtout, créerait un système qui risquerait définitivement d'enterrer la formation spécialisée. A peine 3 ans après les négociations sur le CAPPEI la proposition du MEN remet en cause les équilibres trouvés en 2017 et poursuit le démantèlement de la formation spécialisée. Elle n'obligerait plus les DASEN à envoyer les collègues en formation spécialisée, puisqu'une expérience d'un an sur un poste d'enseignant spécialisé suffirait à demander la VAE (validation des acquis de l'expérience) pour obtenir le CAPPEI

C'est une véritable attaque et une remise en cause de la professionnalité des enseignant-es spécialité-es, de leur place, leur rôle dans l'école mais également de la valeur de la formation. Alors que le ministère voulait passer en force au mois de juillet dernier, le SNUipp-FSU a obtenu que des discussions s'ouvrent avec les organisations syndicales. Les groupes de travail sur ce sujet débiteront dès la fin août, le SNUipp-FSU défendra l'importance d'une formation solide adaptée à la réalité du métier. L'école ne peut se passer de ces personnels spécialisés indispensables dans les écoles et les établissements spécialisés pour répondre à la difficulté scolaire.

**L'École a plus que jamais  
besoin des RASED !**

Le retour à l'école des élèves, suite à la crise sanitaire, et la rentrée à venir mettent en évidence la nécessité de pouvoir compter sur des moyens accrus pour soutenir les élèves les plus fragiles et les plus affectés par la crise que traverse l'école. Des moyens indispensables aussi pour accompagner les familles et les équipes éducatives.

Mais « comment faire face ? », alors que près de 80 postes de RASED sont encore supprimés pour la rentrée prochaine. C'est la question que posent le SNUipp-FSU et les dix organisations réunies dans le Collectif National Rased dans leur communiqué de presse du 14 mai dernier. Le collectif dénonce « la poursuite du démantèlement du dispositif d'aide aux élèves engagé il y a une dizaine d'années, et demande un investissement significatif de l'État dans ce qui reste un moyen d'aide irremplaçable, au plus près du terrain et des besoins de la communauté éducative. »

Communiqué de presse, lettre ouverte au ministre, demande d'audience, publication d'un « 4 pages », le SNUipp-FSU au sein du collectif n'a eu de cesse tout au long de l'année d'alerter et de mobiliser la profession sur l'importance de ce dispositif que les ministères successifs ont remis en cause. Mais ces interpellations restent pour l'instant lettre morte. Le collectif national RASED ne désarme pas et envisage pour la rentrée 2020 une journée nationale des RASED, déployée sur tout le territoire.

Le SNUipp-FSU en appelle à une mobilisation massive pour que les enseignant-es des écoles, les familles et les élèves retrouvent la possibilité réelle de faire appel à ce dispositif d'aide dans le quotidien de la classe et des écoles pour prendre en charge ou prévenir la difficulté scolaire.

**PSY-EN**

Le rapport de la cour des comptes « les médecins et les personnels de santé scolaire » publié en avril 2020 a suscité de vives inquiétudes chez les psyEN.

En effet, il préconise la création d'un service de « santé et vie de l'élève » dans chaque DSDEN au risque de recentrer les missions des PsyEN sur le repérage et le suivi des troubles de l'apprentissage susceptibles d'entraver la scolarité des élèves, oubliant la prévention, le travail en RASED et le travail avec les équipes enseignantes...

<https://www.ccomptes.fr/fr/publications/les-medecins-et-les-personnels-de-sante-scolaire>

### Les évaluations nationales ne doivent pas avoir lieu.

Dans le cadre de notre campagne pour l'annulation des évaluations nationales standardisées, nous avons initié une pétition unitaire associant la FCPE. Elle s'appuie sur le courrier adressé au ministre en juillet dernier et rappelle que les évaluations nationales standardisées et autres tests ne peuvent être l'alpha et l'oméga de la rentrée 2020.

Pétition sur notre site à l'adresse suivante :  
<http://24.snuipp.fr/spip.php?article4510>

Ni l'école, ni les élèves, ni les enseignants ne peuvent trouver un intérêt à ces évaluations nationales. Encore moins cette année, elles ne doivent pas avoir lieu.

Le SE-UNSA et le SGEN-CFDT n'ont pas souhaité s'associer à cette initiative. Il n'y a pas de divergence sur le fond, mais ces organisations jugent qu'en cette rentrée, les collègues ne s'en saisiront pas massivement car ils sont peu nombreux à être directement concernés et sont très mobilisés par leur rentrée avec leurs élèves.

Le SNES-FSU et le SNUEP-FSU, également concernés, s'associent à cette pétition de même que la CGT, SUD et FO)

### École primaire, des moyens pour réussir !

L'annonce d'un possible octroi de décharge de direction aux petites écoles, sans moyens identifiés, va encore contraindre les choix restant à faire et hypothéquer les potentielles ouvertures de classes repoussées à la rentrée. Même si le ministère a déjà fait le coup de mesures décidées dans le courant de l'été sans moyens pour les financer, comme les premiers dédoublements dans l'éducation prioritaire, celles-ci ont pour conséquence d'accentuer des situations déjà très tendues localement, notamment pour les moyens de remplacement.

Pourtant, à l'heure où la crise a fait toute la lumière sur la réalité de certains services publics, dont le fonctionnement a été fragilisé par des coupes budgétaires et des suppressions de postes, l'École doit aussi être réinterrogée au regard des objectifs qui lui sont assignés. Il faut dépasser le seul constat qu'elle ne réussit pas à réduire les inégalités scolaires et à faire réussir tous les élèves. L'École a besoin d'un tout autre niveau d'engagement !

Le SNUipp-FSU chiffre à 90 000 le nombre de postes qu'il faut créer dans le premier degré pour abaisser les effectifs des classes pour de meilleures conditions d'apprentissage et abonder les postes nécessaires au bon fonctionnement des écoles comme les « Plus de maîtres que de classes », les RASED, le remplacement, la formation... C'est le projet ambitieux sur lequel doit reposer l'école « du jour d'après ».

### Direction d'école : il y a urgence

Fin juin, l'Assemblée Nationale a voté en première lecture la proposition de loi LREM, après l'avoir vidée d'une partie de son contenu, mais pas de ses objectifs. Alors que le processus législatif est toujours en cours, qu'aucune mesure n'a été annoncée suite à la consultation des directrices et directeurs d'école cet hiver, le ministre tente de reprendre le sujet en main. Il y a urgence, car la crise sanitaire a encore aggravé des conditions de travail déjà bien dégradées.

Mi-juillet, le ministre a reçu les organisations syndicales et a annoncé des mesures pour la rentrée 2020 : deux jours annuels de formation, liberté d'organisation des 90 heures de concertation et d'APC pour l'ensemble de l'école, calendrier des enquêtes donné pour l'année, modernisation des outils numériques, lancement d'un observatoire de l'allègement des tâches. Une indemnité exceptionnelle sera accordée aux (seul.es) directeurs et directrices pour reconnaître leur engagement dans la crise du Covid-19. Des réflexions étaient encore en cours sur la possibilité d'octroyer à cette rentrée des décharges ponctuelles aux petites écoles. Par ailleurs, un nouvel agenda social s'ouvrira dès cette rentrée concernant les décharges octroyées aux directions d'école, la revalorisation des directeurs et directrices et la délégation de compétences prévue dans la proposition de loi Rilhac.

Si l'augmentation des décharges est à l'étude, avec de nouvelles règles d'attribution intégrant les spécificités des écoles, le SNUipp-FSU a rappelé l'exigence que toutes les écoles, quelle que soit leur taille, bénéficient a minima d'une journée hebdomadaire.

Concernant l'aide au fonctionnement des écoles, la seule réponse du ministère est le recours aux volontaires en service civique et à des apprentis post-bac. Ces mesures sont clairement inadéquates. Si le ministre est contraint de rouvrir des discussions, le SNUipp-FSU n'acceptera pas qu'une fois de plus, elles ne débouchent sur aucune véritable amélioration.

### Position de l'AMF sur la direction d'école

Depuis plusieurs années, l'Etat invite les communes et les intercommunalités à davantage inscrire leurs actions éducatives dans le prolongement du service public de l'école, et en complémentarité avec lui, compte tenu des enjeux de réussite scolaire.

Après un premier débat au sein du Comité directeur le 9 juin, le Bureau de l'AMF (Association des Maires de France) a pris position sur ces nouvelles orientations, qui n'ont pas fait l'objet d'une concertation préalable avec les élus sur leur principe même.

Lire sur notre site la position de l'AMF  
<http://24.snuipp.fr/spip.php?article4518>



## **Gestion des personnels : l'équité et la transparence mises à mal**

La loi de Transformation de la Fonction publique du 6 août 2019 était censée permettre « une gestion plus simple et plus souple des ressources humaines », avec l'objectif de « fluidifier le dialogue social ». La réalité montre surtout une volonté de mettre les organisations syndicales sur la touche, au détriment du fonctionnement du service et des agent.es, réduisant par-là même les droits des personnels.

Depuis le 1er janvier 2020, les CAPD ne sont plus compétentes en matière de mobilité. Alors que le ministère a imposé de nouvelles règles et de nouvelles applications informatiques, les délégué.es du personnel ont été écarté.es : l'administration a été privée de leur expertise, les enseignant.es ont été privé.es du contrôle de l'équité et de la transparence.

Concrètement, aucune information collective relative au mouvement inter et intra-départemental n'est donnée aux personnels comme à leurs représentant.es. Cette volonté du gouvernement d'un traitement individualisé des personnels ne garantit plus l'intérêt collectif ni l'application de règles communes pour toutes et tous. C'est un recul préjudiciable pour toute la profession. Nous devons collectivement assurer la transparence et l'équité en partageant les résultats du mouvement et ainsi permettre au SNUipp-FSU et aux collègues de vérifier les informations.

Ne laissons pas l'administration imposer l'arbitraire !

Au 1er janvier 2021, ces mêmes règles s'appliqueront à l'avancement (passage accéléré aux échelons 6 et 8 de la classe normale, échelon spécial de la classe exceptionnelle) et aux changements de grade (passage à la hors classe et à la classe exceptionnelle).

Enfin, en janvier 2022, la dernière étape de cette loi de Transformation de la Fonction Publique est l'installation d'une nouvelle instance - le Comité Social d'Administration (CSA) - issue de la fusion des actuels Comités Techniques (où se discutent les moyens) et des Comités Hygiène Santé Sécurité et Conditions de Travail (CHSCT). Pourtant, les CHSCT continuent de démontrer toute leur utilité - particulièrement durant la crise sanitaire - tant en termes de prévention des risques professionnels que pour traiter des situations exposant la santé ou la sécurité des agent.es.

Si leur rôle est violemment attaqué, les élu.es du SNUipp-FSU restent déterminé.es à faire valoir leur expertise et leur connaissance du terrain, à exiger le rétablissement d'un dialogue dans

l'intérêt du service public d'éducation et de ses personnels. La transparence et l'équité sont deux principes intangibles qui guident le SNUipp-FSU dans la défense des personnels.

## **Se syndiquer est important mais pourquoi choisir le SNUipp-FSU ?**

Notre syndicat permet à chacun.e de trouver un espace pour construire collectivement l'école de demain. Premier syndicat représentatif des professeur.es des écoles, fort de plus de 53000 adhérent.es, le SNUipp-FSU porte un projet novateur pour l'École, ses élèves et ses personnels. Le travail enseignant doit être mieux reconnu et les droits développés. Rejoindre le SNUipp-FSU, c'est participer à la défense de notre métier et de nos conditions de travail. Adhérer, c'est aussi s'engager pour, collectivement, penser et transformer le métier.

C'est en aidant les enseignant.es à être mieux armé.es professionnellement que l'on aidera tous les élèves à mieux réussir. Il faut des temps et des espaces de réflexion collective, et c'est ce que nous proposons à travers les stages ou les réunions d'informations syndicales que nous organisons.

Nous pensons que le renforcement de notre professionnalité doit s'appuyer sur une formation adossée à la recherche. Aussi le SNUipp-FSU organise chaque année son Université d'Automne mais également des stages tout au long de l'année en invitant des chercheurs et des chercheuses dont les travaux alimentent la réflexion pédagogique des enseignant.es et des équipes.

Nos engagements professionnels ne s'arrêtent pas à la classe ou à l'école. Nous ne pouvons rester indifférents à l'aggravation des inégalités (emploi, santé, culture) mais aussi au développement de la précarité, des discriminations qui touchent les familles de nos élèves. Le SNUipp-FSU est engagé auprès d'associations partenaires pour lutter contre toutes les formes de discriminations.

Dès vos premiers pas dans le métier, les militant.es du SNUipp-FSU vous accompagneront. Ils-elles seront présent.es à vos côtés lors de leurs permanences à l'INSPE et des visites d'écoles.

Le SNUipp-FSU met également à votre disposition sur le site [neo.snuipp.fr](http://neo.snuipp.fr), des ressources pour votre classe pour bien démarrer l'année, ainsi qu'une mine de renseignements sur le métier, la carrière et l'école en général. Pour ne rien manquer de l'actualité, inscrivez-vous vite à notre lettre de diffusion destinée aux débuts de carrière, en nous contactant ([snuippXX@snuipp.fr](mailto:snuippXX@snuipp.fr)).

Pour vous guider au mieux, le SNUipp-FSU vous offre également des outils spécifiques : un calendrier, un guide Néo et tout au long de l'année des publications contenant chacune de précieuses informations. N'hésitez pas à venir à notre rencontre et nous les demander lors des journées d'accueil et des permanences tenues dans votre INSPE.

# Le secrétariat du SNUipp-FSU 24 pour 2020-2021

Élu par le Conseil syndical

## Co-secrétaires départementaux



**Vincent Perducat**

- Carte scolaire
- Syndicalisation
- Mutations
- Mouvement
- ASH

Temps de décharge : 10h30



**Alain Chabrillangeas**

- Carte scolaire
- EVS-AVS-AESH
- CHS-CT
- Vie de la section

Temps de décharge :  
5h00 + 7h00 CHSCT-FSU



**Alain Barry**

- Trésorerie
- Retraite
- Site
- Promotions
- Mouvement

Temps de décharge : 12h00

## Nous rencontrer, nous contacter



Bourse du travail  
26 rue Bodin  
24029 Périgueux Cédex



05-53-08-21-25



snu24@snuipp.fr



http://24.snuipp.fr/



SNUipp-FSU24

## Secrétaires adjoint.e.s



**Sabine Loubiat-Fouchier**

- Mutations
- Ineat-Exeat
- CHSCT

Temps de décharge :  
2h45 + 2h30 CHSCT



**Hervé Mignon**

- Promotions
- Carte scolaire
- Direction d'école

Temps de décharge :  
6h00 départementale  
12h00 nationale



**Thibault De La Brosse**

- Débuts de carrière
- Fichiers
- Mouvement

Temps de décharge :  
12h00

## Instances représentatives

CAPD	CTD et CDEN
Vanda Bonnamy	Hervé Mignon
Vincent Perducat	Alain Chabrillangeas
Catherine Ernault	Gaëlle Landrevie
Alain Barry	Sandrine Lafon
Sabine Loubiat-Fouchier	Jérémy Ernault
Virginie Chaminade	Alain Barry
Thibault De La Brosse	
Virginie Fressingeas	
CDAS	CHSCT
Vincent Perducat	Alain Chabrillangeas
Vanda Bonnamy	Sabine Loubiat-Fouchier



**SNUipp**  
FSU Dordogne

## Permanences

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Alain C. Alain B.	Alain B. Thibault Vincent Hervé	Permanence téléphonique	Sabine Thibault	Vincent Alain C.

Les permanences du mercredi après-midi sont tenues à tour de rôle. Il est possible de prendre rendez-vous à tout moment. Il suffit de nous en informer par avance.

A l'issue des élections professionnelles de 2018. Le SNUipp-FSU24 reste le syndicat majoritaire avec 4 sièges sur 7 à la CAPD de Dordogne et 6 sièges sur 10 au CTSD

### Temps de décharge

Le ministère accorde à chaque fédération nationale un nombre d'heures en fonction de leur résultat aux élections professionnelles. Ensuite le SNUipp-FSU, au niveau national, répartit les heures de décharge entre tous les SNUipp-FSU départementaux. Ces heures de décharge permettent de vous répondre et de travailler à votre service pour défendre les droits de tous les agents, qu'ils soient syndiqués ou non. C'est votre confiance, renouvelée aux dernières élections professionnelles, qui nous permet de vous accompagner au quotidien.



# BULLETIN DE SYNDICALISATION 2020-2021

NOM : ..... Prénom : ..... Nom de naissance : .....

Adresse (personnelle bien préciser) : Rue : ..... ou Lieu dit : .....

Code postal : ..... Ville : ..... Date de naissance : .....

E-mail (personnel) : ..... ☎ fixe : ..... 📱 Portable : .....

Établissement(s) ou poste(s) de rattachement : .....

SITUATION :    Instituteur(trice)     Professeur des écoles     PE Hors-classe     PE Stagiaire     Etudiant Master

PEGC     PEGC Hors-classe     PEGC classe excep     PSY-EN classe normale     PSY-EN Hors-classe     Contractuel     AESH     AVS

Adjoint(e) élém.     Adjoint(e) mat.     Directeur(trice)     Chargé d'école

Titulaire-mobile ZIL     Titulaire-mobile BD     Enseignant spécialisé (préciser)  : .....

Retraité     Si temps partiel préciser la quotité .....%    Autre situation (préciser) : .....

Date de première titularisation : ...../...../.....    Échelon (à vérifier dans IProf) : ..... depuis le ...../...../.....

66 % de déduction fiscale ou de crédit d'impôt applicable sur les revenus 2022, dans le tableau suivant vous pourrez voir le coût réel après impôts

ÉCHELONS	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
<b>P.E. (Classe normale)</b>	123 €	140 €	142 €	146 €	150 €	154 €	163 €	175 €	186 €	200 €	214 €
Coût réel	42 €	48 €	48 €	50 €	51 €	52 €	55 €	59 €	63 €	68 €	73 €
<b>P.E. (Hors classe)</b>	184 €	197 €	213 €	230 €	246 €	260 €					
Coût réel	62 €	67 €	72 €	78 €	84 €	88 €					
<b>PE (Classe exceptionnelle)</b>	224 €	237 €	250 €	267 €	287 €	298 €	313 €				
Coût réel	76 €	80 €	85 €	91 €	97 €	101 €	106 €				
<b>PSY-EN (Classe normale)</b>	140 €	163 €	165 €	170 €	176 €	182 €	194 €	209 €	224 €	242 €	261 €
Coût réel	48 €	55 €	56 €	58 €	60 €	62 €	66 €	71 €	76 €	82 €	89 €
<b>PSY-EN (Hors classe)</b>	221 €	238 €	255 €	278 €	298 €	315 €					
Coût réel	75 €	81 €	87 €	94 €	101 €	107 €					
<b>PSY-EN (Classe exceptionnelle)</b>	272 €	289 €	306 €	329 €							
Coût réel	92 €	98 €	104 €	112 €							
<b>INSTITUTEURS</b>	112 €	118 €	120 €	123 €	126 €	128 €	131 €	138 €	145 €	154 €	168 €
Coût réel	38 €	40 €	41 €	42 €	43 €	44 €	45 €	47 €	49 €	52 €	57 €
<b>PEGC (Hors classe)</b>	145 €	153 €	162 €	171 €	194 €	208 €					
Coût réel	49 €	52 €	55 €	58 €	66 €	71 €					
<b>PEGC (Classe exceptionnelle)</b>	195 €	210 €	220 €	235 €	250 €						
Coût réel	66 €	71 €	75 €	80 €	85 €						

MAJORATIONS			
<b>ASH</b>	8 €	<b>DIRE 4 à 9 CL</b>	10 €
Coût réel	3 €	Coût réel	3 €
<b>CPC - CPD</b>	12 €	<b>DIRE 10 CL et +</b>	15 €
Coût réel	4 €	Coût réel	5 €
<b>IMF - PEMF</b>	8 €	<b>Dir SEGPA &amp; Eta Spé</b>	15 €
Coût réel	3 €	Coût réel	5 €
<b>DIRE 1 à 3 CL</b>	5 €	<b>DIRE EREA- LEA</b>	40 €
Coût réel	2 €	Coût réel	14 €
AUTRES CATEGORIES			
<b>PES / Contractuels</b>	70 €	<b>AVS - AESH</b>	15 €
Coût réel	24 €	Coût réel	5 €
<b>Étudiant(e) Master</b>	10 €	<b>Dispo / Congé parental</b>	85 €
Coût réel	3 €	Coût réel	29 €
<b>TEMPS PARTIEL</b> : proportionnel à la quotité de service			
RETRAITÉS			
Pension < 1500 €/mois		<b>100 €</b>	34 €
Pension de 1500 à 2000 €/mois		<b>105 €</b>	36 €
Pension > 2000 €/mois		<b>110 €</b>	37 €

les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6.01.1978. Cette autorisation est révocable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNUipp-24.

Indiquez votre choix de paiement :

> Par chèque en .nb. chèque(s) à l'ordre de « SNUipp FSU 24 »  **Montant : ..... €**   
 (le premier chèque sera encaissé début janvier)   
 (cf tableaux-tarifs en ajoutant les majorations éventuelles et en appliquant si besoin la quotité temps partiel)

> Par mandat SEPA (remplir l'autorisation ci-dessous)

Date : ...../...../.....  
Signature :

Mandat SEPA à ne remplir que par ceux qui optent pour le prélèvement automatique

**MANDAT SEPA** ESPECES UNIVERSELLES DE Paiement en euros

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le SNUipp-FSU Dordogne à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNUipp-FSU Dordogne. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé et/ou sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

*Veillez compléter en lettres capitales en respectant le précasage*

**NOM**

**PRENOM**

**ADRESSE PERSONNELLE**

**CP / VILLE**

**PAYS**

**BIC**

**IBAN**

Nom du créancier  
SNUipp - FSU Dordogne  
Identifiant créancier SEPA  
FR 03 ZZZ 439 172

Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Les informations contenues dans la présente demande ne seront utilisées que pour les seules nécessités de la gestion et pourront donner lieu à exercice du droit individuel d'accès auprès du créancier à l'adresse ci-dessous, dans les conditions prévues par la délibération n°80 du 1/04/80 de la Commission Informatique et Libertés. La présente demande est valable jusqu'à annulation du débiteur. Le montant de la cotisation est prélevée en 5 fois le 10 de chaque mois à partir de janvier.

Type de paiement :  Paiement récurrent / répétitif  Paiement ponctuel

Document à renvoyer accompagné d'un RIB au SNUipp-FSU24 - Bourse du Travail  
26 rue Bodin  
24029 PERIGUEUX CEDEX

À .....  
Le   20    
Signature :

Ne rien inscrire sous ce trait, votre RUM ainsi qu'un échéancier vous seront communiqués ultérieurement par courrier ou mail.

Référence Unique de Mandat (RUM) :

# Agenda

## Nous y étions :

### Mardi 25 août

- Réunion DSDEN24

### Vendredi 28 août

- CS de rentrée

### Mercredi 2 septembre

- GT de rentrée DSDEN24

### Vendredi 4 septembre

- Conférence de presse FSU

## Nous y serons :

### 14-15-16 septembre

- CN à Paris

\*GT = groupe de travail \*CAPD = commission administrative paritaire départementale \*CS = conseil syndical \*CN = conseil national

## Septembre - Octobre : dates importantes

- **Septembre** : Constituer son dossier pour partir en retraite
- **Octobre** : Dépôt du sujet de mémoire CAFIPEMF
- **Octobre** : Retour du dossier SFT (supplément familial de traitement)
- **Octobre** : Dépôt du dossier Liste aptitude direction

## Facebook



## Programmation des RIS

Les dates de ces réunions d'informations syndicales peuvent varier en fonction de contraintes de dernière minute. Chaque collègue a droit à 9 heures d'information syndicale par année scolaire. Cela correspond chez nous à 3 RIS dans l'année. Déduction possible des heures de présence aux RIS, des 18h d'animations pédagogiques (que la RIS et l'animation aient lieu en même temps OU non) et/ou des 6h de la journée de solidarité. Les enseignants intéressés par une RIS doivent informer leur IEN au moins une semaine avant la réunion syndicale. Les informations concernant les Ris, calendrier et modèles de lettres pour participer sont sur notre site à l'adresse suivante :

<http://24.snuipp.fr/spip.php?article3902>

**Les dates de nos RIS ne sont pas encore arrêtées elles dépendent en partie du contexte sanitaire.**

**Nous prendrons contact avec les écoles accueillantes dans le courant du mois de septembre.**

**Nous publierons le planning des Ris dès que possible.**

## A retenir

Voici une liste non exhaustive des opérations administratives traitées par la DSDEN en CAPD ou CTD. Les dates sont données à titre indicatif ; elles peuvent varier d'une année à l'autre.

### Liste d'aptitude direction

- Dépôt du dossier (mi-octobre)
- Résultats Capd (janv)

### CAFIPEMF

- Dépôt du sujet de mémoire (oct)
- Dépôt dossier d'inscription (nov)

### Retraite

- Dépôt du dossier (fin septembre)

### Supplément familial de traitement

- Retour du dossier (mi-octobre)

### Promotions

- CAPD (nov)
- Hors classe et classe exc (mai-juin)

### CAPASH

- Dépôt du dossier (en décembre)
- Résultats Capd (en mars)

### Permutations informatisées

- Ouverture du serveur (novembre)
- Résultats (début mars)

### Intégrer le 2nd°

- Dépôt du dossier (en janvier)
- Résultats Capn (en juin)

### Congés formation professionnelle

- Dépôt du dossier (en février)
- Résultats Capd (en mars)

### Temps partiel

- Dépôt du dossier (fin mars)
- Résultats Capd (mai-juin)

### Ineat-Exeat

- Dépôt du dossier (fin mai)
- Résultats Capd (mai-juin)

### Mouvement

- 1ère phase (mars-avr)
- 2ème phase (mai-juin)

### Carte scolaire

- Début janvier (GT)
- Fin mars (CTD-CDEN)

« Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique de la section - Conformément à la loi du 8-01-78, vous pouvez y avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant, en vous adressant à SNUipp-FSU 24 Bourse du travail-26 rue Bodin-24029-PÉRIGUEUX CEDEX »

**SNUipp-FSU Dordogne** - Bourse du Travail - 26, rue Bodin - 24029 PÉRIGUEUX CEDEX

Téléphone : 05 53 08 21 25 - courrier : [snu24@snuipp.fr](mailto:snu24@snuipp.fr) - site : <http://24.snuipp.fr/>

Permanences : du lundi au vendredi de 9h à 13h et de 14h à 17h

répondeur téléphonique et courrier électronique hors permanences

ECOLE 24 ♦ SNUipp-FSU Bourse du Travail 26 rue Bodin 24029 PÉRIGUEUX CEDEX ♦ Directeur de publication : Alain Delmon  
Imprimerie Spéciale ECOLE 24 - Périgueux ♦ Trimestriel - le n°: 0.76 € ♦ CPPAP 0720S07419 ♦ ISSN 1241 9214